

Dascalopoulou-Livada, Phani (Grèce)

[Original: Anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République hellénique au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la République hellénique a décidé de présenter la candidature de Mme Phani Dascalopoulou-Livada à un poste de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui auront lieu à New York, en janvier 2009, lors de la reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties. Cette candidature est présentée conformément à l'article 36, paragraphe 4 a) ii) du Statut de Rome.

Mme Dascalopoulou-Livada est actuellement Conseiller juridique et Chef de la Section de droit international public au Service juridique du Ministère grec des affaires étrangères.

Elle est candidate au titre de la Liste B, conformément à l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome.

Comme l'indique son curriculum vitae, ainsi que le document détaillé établi en application de l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome, qui figure également en annexe, Mme Phani Dascalopoulou-Livada remplit toutes les conditions requises au paragraphe 3 de ce même article. Faisant partie du Service juridique du Ministère des affaires étrangères depuis 1978, elle a une compétence reconnue ainsi qu'une large expérience dans tous les domaines du droit international public, y inclus le droit international pénal.

Elle possède également des connaissances vastes et approfondies et une ample expérience dans des domaines directement liés au travail de la Cour, tel le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Mme Dascalopoulou-Livada a la nationalité grecque exclusivement. Elle a une excellente connaissance de l'anglais et du français et parle couramment ces langues.
